

Département du GERS  
 Communaute de Communes des  
 COTEAUX ARRATS GIMONE

DELIBERATION  
 Budget Principal 3CA6

Annule et remplace la  
 délibération transmise le  
 6/07/2017

2017/167

En deux mille dix-sept, le mardi 20 juin le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Gimont, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.  
 Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BABY, Christophe MEAU, Stéphanie CORNEILLE, André PICCINI, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Alain de SCORRAILLE, Marie Claude DURTAUT (suppléante de Daniel DANFLOUS), Sargine AGEORGES, Brigitte SAINT MARTIN, Daniel ZAÏNA, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Sylvie VARIN, Claire BRIAT, Régis DARIES, Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnaud WADEL, Bruno BODART, Eric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAUIDON, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Alain CARRIERE, Paul BUREAN, Séverine CARCHON, Fabrice POURCET (à partir de la délibération n°2017-06-58), Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents : Philippe DUDEZ, Catherine HEURTEUX, Gérard ROEHRIG, Christophe LABBE, Pierre AIROLDI  
 Etaient absents excusés : Michel ANGELE, Jean Claude DUFFAUT, Pierre MUN, André MARQUISSEAU, Guy de GALARD,  
 Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT

Etaient absents excusés avec procuration :

Véronique CASTEX a donné procuration à Régis DARIES.  
 Sylvie LAFFORQUE a donné procuration à Jean CERDA.  
 Bruno GABRIEL a donné procuration à Sandrine DEDIEU.  
 Eric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.  
 André LAFFONT a donné procuration à Séverine CARCHON.  
 Éric TRUFFI a donné procuration à Bernard MONLIBOS.  
 Secrétaire de séance : Jean Michel VERNIS

Date convocation : 13/06/2017  
 Date de séance : 20/06/2017  
 Date d'affichage : 23/06/2017  
 Nombre de membres en exercice : 58  
 Nombre de membres présents : 40  
 Nombre de suffrages exprimés : 46

Vote :  
 Pour : 46  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

N° ordre : 2017-06-067

Le conseil communautaire réuni le 20 juin 2017, en la commune de Gimont, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT adopte les modifications budgétaires suivantes à l'unanimité :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses en augmentation			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
65	6574	Subvention de fonctionnement	17 000,00
	6541	Crédance admises en non valeur	1 000,00
64	6455	Cotisation assurance du personnel	4 435,00
	6353	Impôts indirects	37 896,00
11	61521	Terrains	3 072,00
	739118	Autres reversement de fiscalité	592,00
Total dépenses en augmentation			63 995,00

Dépenses en diminution			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
65	657341	Communes membres du groupement	35 000,00
Total dépenses en diminution			35 000,00
Equilibre de la section			28 995,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes en augmentation		
Chapitre	Article	Intitulé
74	74124	Dotation d'intercommunalité
77	7788	Produit exceptionnel
		<b>Total recettes en augmentation</b>
		<b>28 995,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses en augmentation		
Chapitre	Article	Intitulé
21	2183	Matériel informatique
204	2041412	Fonds de concours
	2041642	Subvention d'équipement SPIC
23	238	Avance forfaitaire
		<b>Total dépenses en augmentation</b>
		<b>681 497,00</b>

Dépenses en diminution		
Chapitre	Article	Intitulé
21	2111	Terrains nus
	2132	Immeuble de rapport
	2182	Matériel de transport
		<b>Total dépenses en augmentation</b>
		<b>681 497,00</b>
		<b>Equilibre de la section</b>
		<b>0,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes en augmentation		
Chapitre	Article	Intitulé
13	1331	Figuier DETR
	1311	Elat FSLL
		<b>Total recettes en augmentation</b>
		<b>69 100,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes en diminution		
Chapitre	Article	Intitulé
16	1641	Emprunt
		<b>Total recettes en augmentation</b>
		<b>-69 100,00</b>
		<b>Equilibre de la section</b>
		<b>0,00</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie certifiée conforme

Pierre DUFFAUT  
 Président de la Communauté de Communes  
 Colcaux Arrais Ginome

